



Syndicat National des Contrôleurs  
de Réseaux d'Assainissement  
Syndicat affilié à la FNSA

91, avenue de la république  
75011 PARIS  
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42  
Web: www.fnsa-vanid.org

**CONGRES FNSA 2017**  
**Du Mercredi 20 septembre 2017**  
**Dieppe**

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SYNCRA**

Madame, Monsieur et Cher Adhérent,

Comme chaque année, notre Assemblée Générale se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

Je vous propose donc d'ouvrir notre assemblée générale et vous en présenter le rapport moral et financier.

Tout d'abord les éléments règlementaires et techniques dont vous le savez notre profession est rythmée.

La révision du Fascicule 70 est sur le point d'être achevée, le SYNCRA a formulé de nombreux commentaires et propositions, nous sommes en attente de la version finale du document.

Cette année a également vue paraître le tant attendu commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précisant les règles de l'art et rôles de chacun.

Enfin pour rester dans la technique, sachez que la commission technique du SYNCRA va débiter prochainement de nouveaux travaux. La révision des CCTP tout d'abord, afin de les actualiser mais également de les fusionner pour simplifier leur utilisation par les maîtres d'ouvrages. La mise en place d'un questionnaire en ligne est également à l'étude pour les directeurs techniques.

En second lieu, le SYNCRA a tout au long de l'année, œuvré pour promouvoir le logigramme sur l'utilisation de la marque d'accréditation. Ce document produit par le syndicat vise à clarifier les pratiques quant à la marque d'accréditation et ce, pour chaque acteur : donneurs d'ordres, maîtres d'œuvre ou financeurs. Ces travaux ont bien entendu été réalisés en collaboration avec le Cofrac et devront aboutir très prochainement à différentes actions.

Le Cofrac communiquera, en interne, un document précisant l'utilisation de la marque d'accréditation, à ses auditeurs. Les directives iront dans le sens de l'utilisation de la marque d'accréditation défendues par le SYNCRA.

Le Cofrac annexera un document traduisant les éléments défendus dans le logigramme du SYNCRA, à un courrier cosigné par la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies), la FIB (fédération de l'industrie du béton), la CICF (chambre de l'ingénierie et du conseil de France), les Canalisateurs de France et le SYNCRA, à l'attention des MOA, précisant les règles applicables lors des contrôles de réception.

Le Cofrac s'adressera également aux maîtres d'ouvrages pour l'utilisation de la marque d'accréditation, par la publication de documents et par sa présence lors de vidéoconférences.

Pour terminer sur ce volet, sachez qu'un autre point a été annoncé par le Cofrac. Le comité souhaite mettre en place une nouvelle portée d'accréditation, pour l'auscultation ITV des réseaux anciens. Cette nouvelle orientation pourrait perturber le marché en réouvrant la porte à certaines entreprises, qui n'étaient plus présentes sur le marché du contrôle. De plus, techniquement, le risque de non-conformité risque d'être élevé au vue du nombre important de linéaire pour ces prestations. En revanche, cette nouvelle portée crédibilisera certainement davantage les auscultations ITV de réseaux anciens. Le syndicat est donc en cours d'échange avec le Cofrac sur cette nouvelle portée d'accréditation.

Je vais maintenant vous présenter le rapport financier,

Les produits se sont élevés à 2306.63 et correspondent pour 1 881.63 € au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant) et 425.00 € de vente de guide à la société Malezieux.

Les dépenses ont été consacrées en 2016 à des frais de réunions et réception (1171.65 €), quote-part cotisation Afnor (766 €).

L'excédent est de 368.98€, portant les réserves du syndicat à 14267.16 € inscrites au passif de la FNSA.

Je vous demande maintenant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité sans observation.

Sans autre point à l'ordre du jour, Gilles Giora lève la séance.

\*\*\*\*\*

## Annexe : slides AG SYNCRA

Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE

### Assemblée générale



Président: Gilles GIORA  
DIEPPE, le 20 septembre

1

Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE

### Une activité réglementaire et technique en évolution

- ✓ Fascicule 70-1 et -2
- ✓ Commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015
- ✓ Commission technique du SYNCRA

2

Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE

### COFRAC : travaux et actualités

- ✓ Utilisation de la marque d'accréditation
  - ✓ Document interne au cofrac à destination des auditeurs
  - ✓ Communication aux maîtres d'ouvrage
- ✓ Nouvelle portée d'accréditation

3

Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE

### Les éléments financiers

- ✓ Le compte de résultats

Charges		Produits	
Total des charges (cotisation Afnor et Réceptions/restaurant)	1937,65	Cotisations dues par FNSA	1 881,63
		Guide Malezieux	425,00
Excédent	368,98		
Total	2306,63		2306,63

- ✓ Après affectation des excédents 2016, les réserves du syndicat inscrites au passif de la FNSA s'établissent à 14 267,16€

4